

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel : spécialité : INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles.	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique		3						
Sous épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique écrit	1 h	CCF	
E.2 : Épreuve de : Préparation des travaux		5						
Sous épreuve E21 : Etude préalable à une intervention	U.21	2	Ponct. écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous épreuve E22 : Analyse diagnostique	U.22	2	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous épreuve E23 : Organisation des travaux	U.23	1	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.3 : Épreuve de : Réalisation des travaux		9						
Sous épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponct. oral	20 mn	CCF	
Sous épreuve E32 : Réalisation d'une intervention	U.32	4	CCF		Ponct. pratique	14 h maxi.	CCF	
Sous épreuve E33 : Travaux annexes	U.33	1	CCF		Ponct. pratique	6 h maxi	CCF	
Sous épreuve E34 : Economie gestion	U.34	1	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
Sous épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U.35	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.4 : Épreuve de Langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de Français, histoire, Géographie et éducation civique		5						
Sous épreuve E51 : Français	U.51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 : Histoire, Géographie, éducation civique	U.52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
Langue vivante	UF.1		Ponct. oral	20 mn (1)	Ponct. oral	20 mn (1)	Ponct. oral	20 mn (1)

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.